

Comptabilité - Exercice 1997 - Prêt de fin d'exercice

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1997, la Ville est amenée à réaliser avant le 31 décembre 1997 un emprunt d'un montant compris entre 20 et 50 MF.

Pour atteindre l'objectif de gestion de trésorerie zéro, le montant définitif ne pourra être déterminé que courant décembre en fonction de l'ensemble des mandats et titres à émettre sur l'exercice 1997.

Ce prêt sera mobilisé sur la convention de financement pluriannuel signée avec le Crédit Local de France qui offre un grand éventail de produits et qui permet à la Ville de financer une partie de ses investissements 1997-1998-1999.

Ce prêt d'une durée de 14 ans sera contracté selon les meilleures opportunités qu'offriront les marchés financiers lors de la signature du contrat de prêt.

Un rendu compte en sera fait au Conseil Municipal qui suivra cette signature.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et à autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir et à effectuer les opérations budgétaires nécessaires à la constatation de la recette à l'imputation 913.1641.20200.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.